

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : .....2020-2021.....

Numéro de séance :.....2

Date de convocation :...18/11/2020....

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum :...12.....

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			
DISTANCIEL			désignation	N°
<b>ORDRE DU JOUR</b>				
1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (15/10/2020)				
2. Adoption de l'ordre du jour modifié				
3. Installation des commissions				
<b>I- QUESTIONS FINANCIERES</b>				
4. DBM				
5. Budget 2021				
6. Conventions et tarifs				
7. Contrats				
8. Délégation de signature annuelle				
<b>II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES</b>				
9. Autorisation de recruter un assistant d'éducation				
10. Adoption du rapport pédagogique annuel				
<b>III- QUESTIONS DIVERSES</b>				

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance : F. TATÉ



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 26 novembre 2020 en distanciel

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe	Chantal Buchon			X				
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Françoise Taté	X						
	.....								
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	Alain Robert			X	David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé	X			Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin			X
		Franckie Trichet				Mahaut Bertu			
	.....								
	.....								
<b>Personnalité qualifiée</b>		Pierre Gallier			X				
	<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>				<b>1</b>
<b>Personnels de l'établissement</b>		M. Lafon	X			Mme Caixas			
		Mme Guézet	X			Mme Allain			
	Personnels d'enseignement	Mme Sauvourel	X			Mme Izacard			
		Mme Guyon			X	Mme Le Gall			
		M. Marchand	X			Mme Murzeau			
		Mme Coulomnier	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
<b>Total</b>			<b>5</b>		<b>1</b>				
<b>Parents d'élèves et élèves</b>		Mme Rouillard	X			Mme Guillon			
		Mme Guernouti	X			Mme Manoukian			
	Élus parents d'élèves	M. Castanier	X			Mme Mariot			
		M. Olivier			X	Mme Titri			
		Mme Pardo	X			M. Bouanchaud			
		M. Clouet	X			Mme Gounot			X
	Elèves	Maxime Benoit	X			Anna Pommereul			
		Amal Oujamaa	X			Salvador Encinas de Munagorri			
	<b>Total</b>		<b>7</b>		<b>1</b>				<b>1</b>

### 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration précédent (15/10/2020)

Un représentant des parents d'élèves note qu'un certain nombre d'interventions faites par les parents d'élèves n'apparaissent pas dans ce compte-rendu.

M. le Principal précise que le compte-rendu ne peut jamais rapporter la totalité des échanges mais retrace les grandes lignes.

Le représentant des parents d'élèves insiste sur le fait que ce compte-rendu ne reflète pas la qualité des débats qui se sont tenus et qu'il votera contre son adoption.

17h45 : arrivée Amal Oujamaa (16 présents)

Une représentante des enseignants dit qu'elle trouve aussi ce procès-verbal trop succinct et votera contre.

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du Conseil d'Administration du 01/10/2020.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 16
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 8
	<i>contre</i> : 5
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 3

### 2. Adoption de l'ordre du jour modifié

Ajout à l'ordre du jour de l'examen d'un contrat pluriannuel pour la maintenance d'une borne Wifi, arrivé très tardivement, et qui sera présenté au vote.

Le Conseil d'Administration adopte l'ordre du jour modifié.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 16
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 15
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 1

### 3. Installation des commissions (permanente, hygiène et sécurité, éducative)

M. le Principal présente les commissions et leur composition et rappelle que dans un collège, il n'y a pas d'obligation à réunir la Commission Hygiène et Sécurité (CHS).

Un représentant des parents d'élèves demande si cela concerne le protocole sanitaire. M. le Principal répond qu'en effet la CHS a été réunie l'an dernier, pour l'instant il n'est pas prévu de la réunir à nouveau.

17h55 Arrivée de Mme Sallé

M. le Principal rappelle que le conseil de discipline a été installé lors du conseil d'administration du 15/10/2020.

Le Conseil d'administration adopte la composition de la commission permanente, de la commission hygiène et sécurité et de la commission éducative, commissions émanant du Conseil d'administration et dont la durée de mandature concorde avec celle de ce dernier :

<b>2 - COMMISSION PERMANENTE</b>		
Chef d'établissement, Président	• M. PAYEN DE LA GARANDERIE	
Adjoint au chef d'établissement	• Mme BUCHON	
Gestionnaire	• Mme LOCURATOLO	
Conseillère Principale d'Éducation	• Mme TATÉ	
Représentant du Conseil Départemental	• M. ROBERT	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Personnels d'enseignement et d'éducation</b>		
	• Mme COULOMNIER	• Mme LE GALL
	• Mme ALLAIN	• Mme CAIXAS
	• Mme GUÉZET	• Mme SAUVOUREL
<b>Parents d'élèves</b>		
	• M CLOUET	• Mme GUILLON
	• Mme GUERNOUTI	• M. BOUANCHAUD
	• Mme ROUILLARD	• Mme PARDO
<b>Élèves</b>		
	• Salvador ENCINAS DE MUNAGORRI	• Amal OIJAMAA

<b>3 - COMMISSION HYGIENE ET SECURITE</b>		
Chef d'établissement, Président	M. PAYEN DE LA GARANDERIE	
Adjoint au chef d'établissement	Mme BUCHON	
Conseillère Principale d'Éducation	Mme TATÉ	
Gestionnaire	Mme LOCURATOLO	
Représentant du Conseil Départemental	M. ROBERT	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>Personnels d'enseignement et d'éducation</b>		
	• Mme LE GALL	• Mme ALLAIN
	• M. LAFON	• M. MARCHAND
<b>Parents d'élèves</b>		
	• Mme GOUNOT	• Mme PARDO
	• M. CASTANIER	• Mme TITRI
<b>Élèves</b>		
	• Maxime BENOIT	• Salvador ENCINAS DE MUNAGORRI
	• Anna POMMEREUL	• Amal OIJAMAA

<b>4- COMMISSION ÉDUCATIVE</b>		
Chef d'établissement, Président	• M. PAYEN DE LA GARANDERIE	
Adjoint au chef d'établissement	• Mme BUCHON	
Conseillère Principale d'Éducation	• Mme TATÉ	
<b>Personnels d'enseignement et d'éducation</b>		
	• Mme MURZEAU	
	• Mme IZACARD	
	• Mme GUYON	
	• M. MARCHAND	
<b>Parents d'élèves</b>		
	• M. BOUANCHAUD	
	• Mme MANOUKIAN	
	• Mme MARIOT	

## I. QUESTIONS FINANCIERES

### 4. DBM

#### ➤ Décision budgétaire modificative pour information

Mme la Gestionnaire présente la DBM pour information :

## Décision budgétaire modificative pour information

### Modifications des prévisions de recettes

	Prévision de recettes initiale	Modifications	Prévision de recettes actuelle
PROJET – 2EDUC – Crédits éducatifs globalisés CD44 (7443)	6 008,49	+ 1 084,59	7 093,08

## Décision budgétaire modificative pour information

### Modifications des ouvertures de crédits

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
PROJET - 2EDUCNUME - Intervention Citoyenneté numérique	548,00	+ 600,00	1 148,00
PROJET - 2EDUCSORT - Projets et sorties scolaires divers	4 622,49	+ 484,59	5 107,08

#### ➤ Décision budgétaire modificative pour vote

Mme la Gestionnaire propose un prélèvement sur fonds de roulement de 26 244,89€ (15 000€ pour le service administration et logistique, notamment pour la viabilisation, et 11 244,89€ pour le service de restauration et d'hébergement) car, pour ce qui est de la restauration, la situation actuelle permet peu de visibilité, d'où l'intérêt d'un prélèvement « préventif » pour aborder sereinement la fin de l'année.

M. le Principal remercie les parents d'avoir répondu si favorablement à la proposition du collège de garder leur enfant à la maison sur le temps du midi (-30% d'élèves présents le midi).

Cet allègement a permis une répartition des élèves DP sur des tables dédiées dans le réfectoire. De plus les élèves nettoient eux-mêmes leur table avant de la quitter. Un 2<sup>ème</sup> sondage a été envoyé aux parents mercredi 25/11 pour prolonger ces mesures.

Mme la Gestionnaire précise que les achats de produits d'entretien ont également considérablement augmenté.

## Décision budgétaire modificative pour vote

**Montant actuel du fonds de roulement :**  
**62 352,09 € (69 072,09 € - 6 720,00 € de  
prélèvement début 2020)**

**Proposition de prélèvement « de sécurité » sur  
fonds de roulement en novembre 2020 :**

- + 15 000,00 € pour le service Administration et logistique
  - + 11 244,89 € pour le service de restauration et d'hébergement
- ⇒ **Total : 26 244,89 €**

**Montant du fonds de roulement suite à  
prélèvement proposé fin 2020 : 36 107,20 €**

## Décision budgétaire modificative pour vote

### Modifications des ouvertures de crédits (ALO)

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
FG - OTELSMS (Téléphone + SMS)	4 000,00	+ 200,00	4 200,00
FG - OPRODENT (Produits d'entretien)	10 263,34	+ 2 900,00	13 163,34
REPRO - OMAINTREP (Maintenance copieurs)	1 500,00	+ 300,00	1 800,00
ADMIN - OFOURAD (Fournitures administratives)	2 318,87	+ 500,00	2 818,87

## Décision budgétaire modificative pour vote

### Modifications des ouvertures de crédits (SRH)

	Ouverture de crédits initiale	Modifications	Ouverture de crédits actuelle
ACHSRH - ODENR	95 771,23	+ 11 244,89	107 016,12

#### - Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 16

*contre* : 0

*Abst., blancs et nuls* : 1

## 5. Budget 2021

Mme la Gestionnaire présente le budget.

Le budget d'un établissement est un acte voté par le Conseil d'administration, prévoit les recettes et autorise les dépenses pour une année civile.

Il est divisé en une section de fonctionnement et une section d'investissement (OPC = Opérations en capital)

La section de fonctionnement se compose de 3 « services » dits « généraux » : Activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (VE) Administration et logistique (ALO) et 2 « services » dits « spéciaux » : Restauration et hébergement (SRH) et Bourses nationales (SBN).

Pour chaque section et service : prévisions de recettes + autorisations de dépenses

Equilibre du budget = adéquation entre recettes attendues et dépenses prévues => cf. CAF/IAF (CAF = Capacité d'autofinancement ; IAF = Insuffisance d'autofinancement)

Le budget d'un établissement doit respecter certains principes :

- annualité
- unité
- universalité
- spécialité
- sincérité

Budget 2021 : DGF

Principale source de recettes (hors SRH) : la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique

DGF 2020 : 133 406 € (+389€ ULIS)

DGF 2021 : 126 777 € (+389€ ULIS)

Pour l'année scolaire 2021, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a un peu baissé, car les fonds de roulement de l'établissement sont élevés.

Mme la Gestionnaire explique que les recettes AP ont baissé du fait de l'absence de voyages scolaires. En conséquence les dépenses ont également baissé.

Il semble que les mesures prises au niveau de la demi-pension (baisse du nombre d'élèves déjeunant au collège du 09/11 au 18/12) ne nuisent pas au budget du collège. Cela paraît neutre.

Les tarifs de demi-pension ne tiennent pas compte des revenus des familles. Ce sont les bourses qui viennent diminuer les factures de DP.

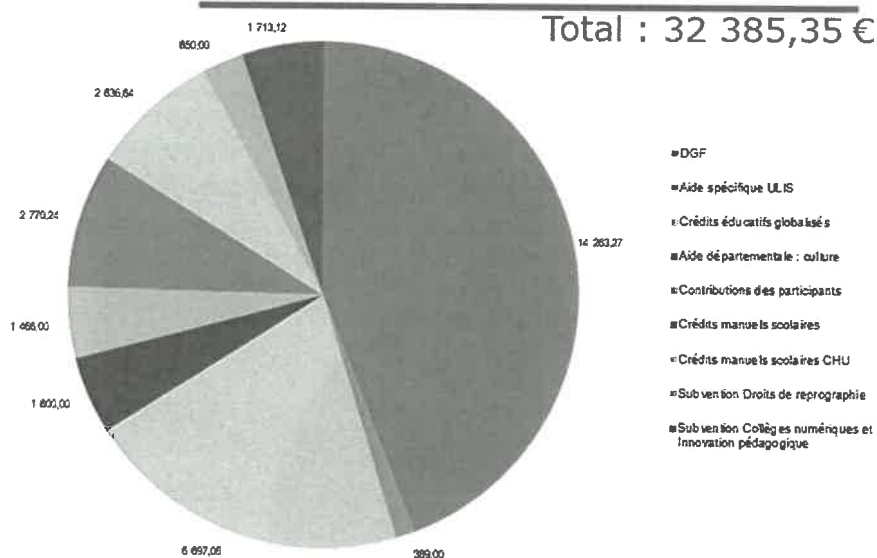
Les règles régissant la demi-pension sont imposées par le Conseil départemental.

Dotation AED : cette année la dotation a été abondée de 0.2 en dépit d'une baisse du nombre d'élèves (-30). Cela correspond à environ 10h.

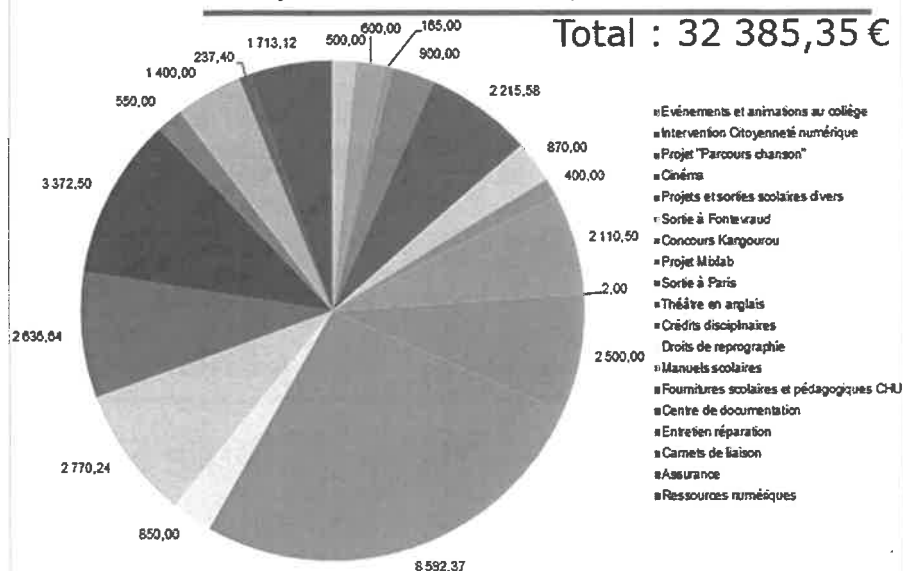
## Budget 2021 : vue générale

En euros	Autorisations de dépenses	Prévisions de recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
Activité pédagogique	32 385,35	32 385,35
Vie de l'élève	20 521,54	20 521,54
Administration et logistique	163 890,45	158 890,45
<b>Total services généraux</b>	<b>216 797,34</b>	<b>211 797,34</b>
Restauration et hébergement	160 563,85	160 563,85
Bourses nationales	73 000,00	73 000,00
<b>Total services spéciaux</b>	<b>233 563,85</b>	<b>233 563,85</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>450 361,19</b>	<b>445 361,19</b>

## Budget 2021 : recettes AP



## Budget 2021 : dépenses AP



## Budget 2021 : recettes et dépenses VE

### Recettes

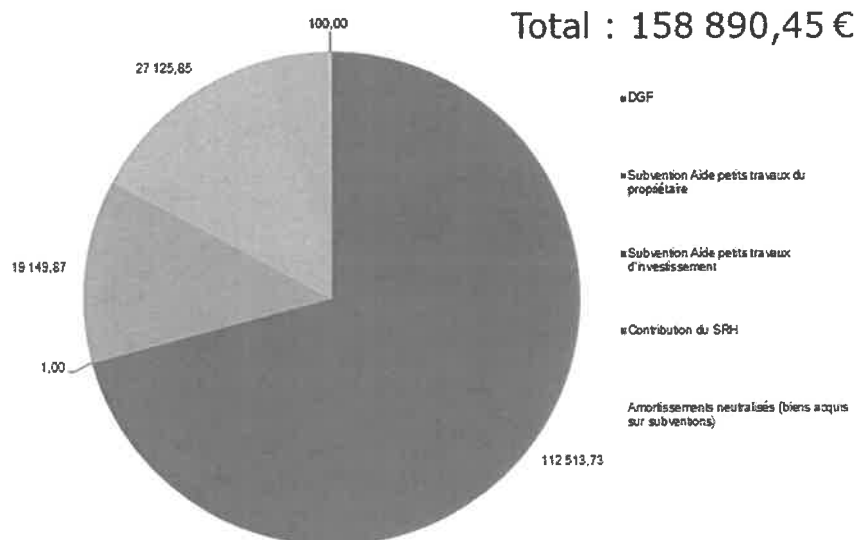
Fonds social collégien (Etat)	5 400,00
Fonds départemental collégien	15 000,00
Dons, legs, caisse de solidarité	121,54

### Dépenses

Fonds social collégien (Etat)	5 400,00
Fonds départemental collégien	15 000,00
Dons, legs, caisse de solidarité	121,54

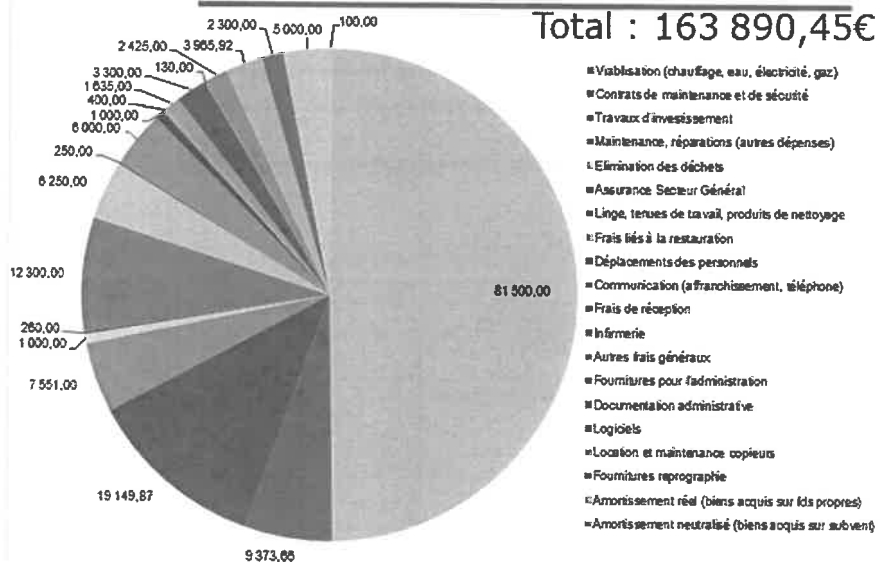
Total recettes/dépenses : 20 521,54 €

## Budget 2021 : recettes ALO





## Budget 2021 : dépenses ALO



## Budget 2021 : recettes et dépenses SRH

### Recettes

Commensaux	13 988,85
Demi-pension (forfaits)	145 055,25
Demi-pension (tickets)	519,75
Autres recettes	1 000,00

Calculs réalisés à partir du nombre de DP, du nombre de repas servis les années précédentes, et des tarifs et taux votés ou présentés en CA le 01/10/2020

### Dépenses

Achats de denrées	95 092,67
Hébergements extérieurs élèves	50,00
Reversement au CD44	35 901,87
Reversement au FCSH	2 393,46
Contribution entre services	27 125,85

Total recettes/dépenses : 160 563,85€

## Budget 2021 : recettes et dépenses SBN

### Recettes

Bourses nationales (Etat)	73 000,00
---------------------------	-----------

### Dépenses

Bourses nationales (Etat)	73 000,00
---------------------------	-----------

Total recettes/dépenses : 73 000,00 €

L'Etat verse au collège la somme exacte que ce dernier verse aux familles.

# Budget 2021 : Etat des emplois mis à disposition

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière
EPL	Fonctions Administratives	CUI	0.67	7 538.19
	Fonctions Educatives	AED	3.70	98 509.39
		<b>Total</b>	<b>4.37</b>	<b>106 047.58</b>
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	A	40.79	2 821 986.51
	Fonctions Education, Santé, Social	A	2.00	204 451.96
		B	2.18	
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	A	3.00	353 098.13
		B	1.00	
		C	1.00	
		<b>Total</b>	<b>49.97</b>	<b>3 379 536.60</b>
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	C	7.00	70 579.93
	Fonctions Restauration & Hébergement	C	2.00	247 029.75
		<b>Total</b>	<b>9.00</b>	<b>317 609.68</b>
<b>Total</b>			<b>63.34</b>	<b>3 803 193.86</b>

## Budget 2021 : vote

Montant des prévisions de recettes des 3 services généraux : 211 797,34 €

Montant des autorisations de dépenses pour les 3 services généraux : 216 797,34€

Différence entre les deux due aux opérations d'amortissement réel, sans incidence financière

Montant des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits pour le SRH : 160 563,85 €

Montant des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits pour le SBN : 73 000,00 €

### - Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 1

## 6. Conventions et tarifs

### ➤ Convention de partenariat avec La Bouche d'Air concernant le projet « Parcours chanson »

Vote concernant la convention la Bouche d'air (parcours chanson pour les 3C). Une aide par le fonds social collégien est possible à la demande

### - Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 1

➤ **Tarif de la sortie concert dans le cadre du projet « Parcours chanson » : 8,00 €**

M. le Principal précise que la sortie au concert est en dehors des heures de cours, facultative, ce qui justifie le paiement pour les familles.

<b>- Le C.A. délibère -</b>			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		<b>17</b>
Suffrages exprimés :	<i>pour :</i>		<b>14</b>
	<i>contre :</i>		<b>0</b>
<i>Abst., blancs et nuls :</i>			<b>3</b>

## 7. Contrats

Pose d'une borne Wifi pour les enseignants de langues. La maintenance de cette borne fait l'objet d'un contrat pluriannuel.

Maintenance d'une borne wifi AP305C-WR

Prestataire : Scriba Nantes / Pentasonic

Durée du contrat : 5 ans

Prix total (pour 5 ans) : 23,52 € TTC

<b>Le C.A. délibère -</b>			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		<b>17</b>
Suffrages exprimés :	<i>pour :</i>		<b>16</b>
	<i>contre :</i>		<b>0</b>
<i>Abst., blancs et nuls :</i>			<b>1</b>

## 8. Délégation de signature annuelle

Délégation du Conseil d'administration au chef d'établissement de passer des marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans la limite :

- des crédits **ouverts** au budget (budget primitif éventuellement modifié par des **décisions budgétaires** modificatives)
- des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 (seuils de procédure formalisée).

<b>- Le C.A. délibère -</b>			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		<b>17</b>
Suffrages exprimés :	<i>pour :</i>		<b>16</b>
	<i>contre :</i>		<b>0</b>
<i>Abst., blancs et nuls :</i>			<b>1</b>

## II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

### 9. Autorisation de recruter un assistant d'éducation

Dans la délibération n°2 du Conseil d'administration, en date du 1er octobre 2020, l'autorisation est donnée au chef d'établissement de recruter 7 AED dans la limite de 3,9 ETP. L'établissement est employeur mais la rémunération est prise en charge par les services académiques.

Depuis le 12 octobre, l'un de ces AED a été suspendu : il ne travaille plus au collège, mais est toujours employé par le collège en attendant l'issue de la procédure disciplinaire.

Les services académiques ont accepté qu'un autre AED soit recruté (à la même quotité : 50%) pour le remplacer. L'autorisation du Conseil d'administration est nécessaire pour procéder à ce nouveau recrutement.

Les raisons de cette mesure sont des manquements à l'obligation d'obéissance et de loyauté à l'égard du chef d'établissement. Les mesures disciplinaires vont du blâme au licenciement. C'est le chef d'établissement qui décide de la sanction. La commission consultative paritaire du Rectorat sera réunie préalablement et donnera un

avis.

Le vote porte sur une autorisation de recruter à minima jusqu'à la prise de décision disciplinaire. La durée totale dépendra de la sanction prise ou de l'absence de sanction (au moins jusqu'en février et peut-être jusqu'à la fin de l'année scolaire).

Quand la décision sera prise, la dotation vie scolaire reviendra à 3.9.(dotation initiale)

Les contrats des AED sont toujours des CDD, l'AED remplaçant pourra avoir plusieurs contrats successifs.

Un représentant des parents d'élèves regrette ce type de gestion, de contrat en contrat.

M. le Principal précise qu'il n'a pas de raison de penser que le déficit ne sera pas compensé tant que ce sera nécessaire.

<b>- Le C.A. délibère -</b>			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		<b>17</b>
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> :		<b>16</b>
	<i>contre</i> :		<b>0</b>
<i>Abst., blancs et nuls</i> :			<b>1</b>

## 10. Adoption du rapport pédagogique annuel

M. le Principal se fait le porte-parole de l'activité du collège l'an dernier, année particulièrement perturbée par le confinement.

M. le Principal présente les caractéristiques de l'établissement, en particulier en matière d'effectifs.

Les effectifs baissent depuis deux ans suite à la révision de la carte scolaire.

Le taux de boursiers est très élevé dans l'établissement (37% en 2020), notamment le taux 3 (3 fois plus que la moyenne départementale).

Certains examens ne se sont pas déroulés en raison de la crise sanitaire (DELF).

Le devenir des élèves après la 2<sup>nd</sup>e correspond à des indicateurs portant sur des cohortes entières (soit environ 150 élèves).

Le climat scolaire est jugé plutôt bon en raison de l'exiguïté des bâtiments et donc de la promiscuité, qui baisse cependant un peu avec la baisse des effectifs.

Les représentants des parents d'élèves s'inquiètent de la situation des élèves boursiers qui ne mangeraient plus à la cantine depuis le 9 novembre, au risque de ne plus bénéficier de repas équilibrés. Ils souhaiteraient une analyse plus fine de la situation.

Un représentant des parents d'élèves soulève la question du nombre important de retards.

Un représentant des enseignants pointe la nécessité de se réunir en équipe pour traiter de ces questions qui peuvent aussi toucher des élèves en difficulté.

Mme la conseillère principale d'éducation explique que les situations des retardataires sont étudiées individuellement, et traitées avec les familles.

Un représentant des enseignants indique que le ratio nombre de retards / nombre d'élèves concernés donne une moyenne de six retards par élève.

Un représentant des parents d'élèves trouve ce chiffre encore élevé.

Les contraintes du protocole sanitaire rendent plus complexes les relations avec les familles (réunions parents-professeurs annulées). Le collège est extrêmement dépendant de l'évolution sanitaire et a très peu de visibilité sur ce qu'il sera possible de faire au fil des semaines.

Les contacts avec les familles sont très suivis par les professeurs principaux en particulier, qui sont très investis.

<b>- Le C.A. délibère -</b>			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		<b>17</b>
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> :		<b>16</b>
	<i>contre</i> :		<b>0</b>
<i>Abst., blancs et nuls</i> :			<b>1</b>

20h00 : Départ de Mme Sallé

20h10 : Départ Maxime Benoît

### III- QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Organisation des conseils de classe

Les représentants des parents d'élèves ne sont pas satisfaits de l'organisation des conseils de classes en présentiel à effectif réduit. Ils souhaitent échanger avec les professeurs.

M. le Principal rappelle que le protocole sanitaire doit s'appliquer et s'impose à tous. Cette mesure est raisonnable et responsable.

Un représentant des parents d'élèves donne l'exemple d'un autre établissement qui permet la présence des deux représentants de parents et de quelques professeurs.

Les représentants des parents d'élèves pensent que dans ces conditions, des conseils en distanciel seraient préférables.

Selon eux, la formule proposée au collège Aristide Briand ne permet pas de faire de vrais conseils de classes car ce qui est important dans un collège c'est l'échange sur la scolarité des élèves et cette formule ne le permet pas.

Un représentant des enseignants explique que les professeurs principaux font un travail précis et fourni en lien étroit avec les autres professeurs des équipes pédagogiques.

M. le Principal explique que les contraintes techniques rendent l'organisation en distanciel peu envisageable.

M. le Principal propose à la représentante des parents d'élèves de la recontacter le lendemain vendredi 27 novembre pour s'entretenir avec elle plus longuement sur ce sujet.

#### 2. La réquisition par la ville du gymnase Emile Morice

Ce gymnase est régulièrement réquisitionné par la Ville de Nantes pour le plan grand froid ou l'accueil des migrants ou de sans domicile fixe.

Un représentant des enseignants salue le travail du professeur d'EPS qui a négocié l'accès à d'autres installations avec la Ville de Nantes. Cependant ces installations sont éloignées, ce qui impacte la qualité des cours. Il regrette que les représentants de la Ville ne soient pas présents pour répondre à ces questions avec les membres du conseil d'administration.

#### 3. Mise en œuvre du protocole sanitaire

Question des parents d'élèves : « dans le cadre du nouveau protocole sanitaire, nous souhaiterions comprendre pourquoi vous n'avez pas fait le choix « 1 classe, 1 salle » ».

Après concertation avec les enseignants, M. le Principal n'a pas retenu la formule du « 1 classe, 1 salle » pour plusieurs raisons :

- Les protocoles sanitaires successifs génèrent chez les enseignants une fatigue accrue qui se serait aggravée avec cette mesure
- Seule la moitié des disciplines auraient été concernées (l'autre moitié utilisant des salles spécialisées)
- Se pose un problème de responsabilité pendant les interours au moment des changements de professeurs : entre le départ de l'enseignant et l'arrivée du suivant, les élèves resteraient seuls, sans surveillance, ce qui est interdit.
- Compte-tenu du protocole appliqué, le risque de contamination est très réduit dans les salles de classe.
- La qualité des enseignements a été privilégiée. De plus compte tenu du nombre de salles disponibles dans le collège, il aurait fallu utiliser des salles spécialisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.

